

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 FEVRIER 2010**

Présents : MM CHOPELIN, AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, GAUFRIAU, Mme GODART, M. FERAL, Mme BIASON, M. PEDA, Mme SCHMIT, MM DIOT, MUELLER.

Absents, excusés et représentés :

- M.GOURMELON a donné pouvoir à M. DEN HOLLANDER
- Mme PINEZIC a donné pouvoir à Mme SCHMIT
- M. TALATIZI a donné pouvoir à M.DIOT
- M. TASSEL a donné pouvoir à M.CHOPELIN

Absents : Mme DE LAERE et M.MARCEAUX

Secrétaire de Séance : Mme GODART

Monsieur le Maire précise qu'il convient de rectifier la note explicative de synthèse relative au point n°5 « détermination du montant des subventions accordées aux associations – budget de la commune M 14 – année 2010 ». En effet, les demandes des associations « Kartwin 77 » et « Sapeurs Pompiers de Lagny », étant arrivées tardivement, ne pourront être étudiées que lors d'un prochain conseil et devront faire l'objet, le cas échéant, d'une décision budgétaire modificative. Le Conseil Municipal approuve cette rectification.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Création d'un poste de policier municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité, de la création d'un poste de policier municipal, grade Gardien ou Brigadier à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

MODIFIE le tableau des effectifs dès le recrutement du nouvel agent.

DIT que cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale pouvant justifier de niveaux d'études, de diplômes et d'une expérience professionnelle.

DIT que La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération du grade correspondant,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

POINT n°2 : Approbation du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances

ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 2 527 963,82 euros
- Dépenses : 1 924 645,56 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 1 272 455,94 euros
- Dépenses : 653 531,70 euros

Résultat de l'exercice 2009 :

- Investissement excédent : 618 924,24 euros
- Fonctionnement excédent : 603 318,26 euros

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune – exercice 2009, soumis à son examen.

POINT N°3 : Approbation du compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT N°4 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice de la commune pour l'année 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire

DECIDE à l'unanimité, d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice M14 de la commune pour l'année 2009 comme suit :

- Section de Fonctionnement : excédent 603 318,26 euros
- Section d'Investissement : déficit 361 030,02 euros

DECIDE à l'unanimité, d'affecter dans le cadre du budget M14 de la commune pour l'année 2010 :

- Déficit d'investissement reporté : 361 030,02 euros
- Excédent de fonctionnement capitalisé – compte 1068 : 361 030,02 euros
- Excédent de fonctionnement reporté : 242 288,24 euros

POINT N°5 : Détermination du montant des subventions accordées aux associations – budget de la commune M14 – année 2010

Rapporteur : Monsieur Clément GAUFRIAU, Adjoint au Maire chargé du scolaire, des loisirs et de la culture

DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Association	Montant demandé	Montant voté	Vote Par :
Amicale du personnel	5000	3000	15 pour et un contre
DDO	5000	5000	15 pour et une abstention
Francombat	300	200	A l'unanimité
FRAV	11500	11500	15 pour et une abstention
ALJ	900	900	A l'unanimité
Atelier Créatif	900	900	A l'unanimité
Bibliothèque de la Roseraie	3000	3000	A l'unanimité
CIV - Festivil	3500	3500	A l'unanimité
Association sportive de l'école Ivan Peychès	4000	4000	A l'unanimité
Inspection académique de Seine-et-Marne	*	80	A l'unanimité
Les restaurants du cœur	*	80	A l'unanimité
Association Prévention routière	*	80	A l'unanimité
Association des parents et amis de personnes handicapées	440	80	A l'unanimité
Secours populaire	100	80	A l'unanimité
Secours catholique	*	80	A l'unanimité
Mucomailys	*	80	A l'unanimité
Le bleuet de France	*	80	A l'unanimité
Espace des usagers	*	80	A l'unanimité
UNAFAM	100	80	A l'unanimité
Association France Alzheimer	*	80	A l'unanimité
Bibliothèque sonore de Meaux	*	80	A l'unanimité
Aide aux victimes et médiation judiciaire	*	80	A l'unanimité
La ligue contre le cancer	*	80	A l'unanimité
Sapeurs Pompiers Claye	*	80	A l'unanimité
Club des 19	*	150	A l'unanimité

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

POINT N°6 : Vote du taux des taxes locales 2010.

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances.

DECIDE à l'unanimité, de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2010 comme suit :

Taxe d'Habitation : 9,11 %

Foncier Bâti : 15,62 %

Foncier Non Bâti : 47,70 %

Taux dit « relais » (remplacement de la taxe professionnelle pour l'année 2010) : 10,47%

POINT N°7 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances.

DECIDE à l'unanimité, de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2010 comme suit :

- Taux de la TEOM : 14,40 %

POINT N°8 : Vote du budget unique de la commune pour l'exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances.

ADOpte à l'unanimité, le budget unique – M14 – de la commune au titre de l'année 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2 420 830,44 euros
- Section d'Investissement : 1 118 482,26 euros
- Dépenses : 3 539 312,70 euros
- Recettes : 3 539 312,70 euros

POINT N°9 : Approbation du compte administratif relatif au service assainissement pour l'exercice 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances.

ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 83 781,64 euros
- Dépenses : 37 804,03 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 25 389,39 euros
- Dépenses : 14 835,92 euros

Résultat de l'exercice 2009 :

- Investissement excédent: 10 553,47 euros
- Fonctionnement excédent : 45 977,61 euros

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif relatif au service assainissement – exercice 2009, soumis à son examen.

POINT N°10: Approbation du compte de gestion du trésorier principal relatif au service assainissement pour l'exercice 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT N°11: Reprise anticipée des résultats de l'exercice assainissement pour l'année 2009

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances

DECIDE à l'unanimité, d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice M49 du service assainissement de la commune pour l'année 2009 comme suit :

- Section de Fonctionnement : excédent 207 118,58 euros
- Section d'Investissement : excédent 278 965,85 euros

DECIDE à l'unanimité, d'affecter dans le cadre du budget M49 de la commune pour l'année 2010 :

- Excédent d'investissement reporté : 278 965,85 euros
- Excédent de fonctionnement reporté : 207 118,58 euros

POINT N°12: Vote du budget unique relatif au service assainissement pour l'exercice 2010

Rapporteur : Monsieur Alain BROQUET, Adjoint au Maire chargé des Finances

ADOpte à l'unanimité, le budget unique – M49 – relatif au service assainissement au titre de l'année 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 291 118,58 euros
- Section d'Investissement : 347 844,12 euros
- Dépenses : 638 962,70 euros
- Recettes : 638 962,70 euros

POINT N°13: Obligation de dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et des Travaux

DECIDE à l'unanimité, d'instituer, à compter du 26 février 2010, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.

POINT N°14: Acquisition des parcelles cadastrées B n°633, 636, 639 et 640.

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et des Travaux

DECIDE à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées B n°633, 636, 639 et 640 sises rue du Parc aux Bœufs lieudit « La Côte de Montjay » sur l'estimation faite par le service des évaluations domaniales soit le montant de 15 900 euros.

DECIDE, d'inscrire les crédits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

POINT N°15: Modification des délégués C.E.S. Courtry

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité, d'élire Monsieur Clément GAUFRIAU, délégué titulaire au C.E.S. Courtry, en remplacement de Madame Francine RIEGERT.

POINT N°16: Modification des délégués L.E.P. Claye-Souilly

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité, d'élire Monsieur Clément GAUFRIAU, délégué titulaire au L.E.P. de Claye-Souilly, en remplacement de Madame Francine RIEGERT.

POINT N°17: Modification de la composition de certaines commissions communales et du C.C.A.S.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité, de modifier certaines commissions communales et de désigner les membres suivants :

Centre Communal d'Actions Sociales :

Désignation de Madame Sandrine BIASON en remplacement de Madame Francine RIEGERT

Commission Sécurité :

Désignation de nouveaux membres : Monsieur Eric AMBEAU et Monsieur Romuald DIOT

Commission Urbanisme :

Désignation d'un nouveau membre : Monsieur Clément GAUFRIAU

Commission Intercommunalité

Désignation d'un nouveau membre : Monsieur Clément GAUFRIAU

POINT N°18 : Reversement des heures supplémentaires effectuées par les agents lors du Téléthon 2009 au profit de l'AFM

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECIDE à l'unanimité, de reverser, au profit de l'AFM, les heures supplémentaires effectuées par les agents municipaux lors du Téléthon 2009, soit la somme 661,94 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Maire

1) **Décision municipale prise :**

- Attribution du marché à procédure adaptée concernant « l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement » au Cabinet Vincent RUBY sis à Moissy-Cramayel (77) pour un montant de 51 700,00 euros H.T.

2) Découpage électoral : création d'un 2nd bureau de vote à l'Ecole Ivan Peychès (Garderie)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21H45